



## Procès-verbal Conseil d'administration du 24 novembre 2016

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

### Etaient présents :

- Direction : Mme Samson / M. Del Medico / Mme Périn / Mme Petigny ;
- Enseignants : Mme Carcassa / M. Rideau / M. Aleyan / Mme Poullenot / Mme Maghraoui / Mme Laurier ;
- Personnels administratifs : Mme Freitas / M. Veyssière ;
- Délégué élève : Mme Cimarrusti ;
- Parents : Mme Royet / M. Vit / Mme Tanqueray / Mme Vetter / M. Kossi
- Représentants des collectivités territoriales : M. Bedredinne.

*Séance ouverte à 18h10, le quorum étant atteint (17 membres présents).*

**Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.**

M. Vit fait néanmoins remarquer que la présentation de la motion déposée par les parents et les enseignants amène à penser qu'elle n'a pas été adoptée. M. Del Medico précise que la motion n'était pas soumise au vote, mais prend note de la remarque.

*18h15, arrivée de M. ROYET : 18 membres présents.*

### Point ajouté à l'ordre du jour dans les « question diverses » :

- Par les représentants des parents d'élèves : bilan de l'opération « chèques réussite en 6<sup>ème</sup> » ;
- Par les représentants des personnels enseignants et d'éducation : projet de fermeture du CIO de Montreuil.

**L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.**

### **I - Affaires matérielles et financières :**

1. Notification de crédits complémentaires au titre de la gratuité

Un complément de subvention de 1600 euros au titre de la gratuité scolaire a été notifié à l'établissement. Cela vient compléter une première subvention de 38 000 €, notifiée en avril 2016.

Cette première subvention a nécessité l'ouverture de crédits supplémentaires.

### La répartition de ces crédits de gratuité est présentée au vote du conseil d'administration :

- 37 336.11 €, au titre de l'achat de manuels scolaires, en vue de la réforme du collège ;
- 1524 €, au titre de l'achat de carnets de correspondance ;
- 983.40 €, au titre des frais de reprographie.

**DBM pour vote adopté à l'unanimité (18 voix)**



M. Rideau demande si on a une idée du montant de la 2<sup>ème</sup> vague. Mme Samson répond qu'il n'y aura aucune certitude avant le mois d'avril 2017.

*18h20, arrivée de M. BEDREDDINE : 19 membres présents.*

M. Vit pose la question de l'achat de manuels numériques. M. Del Medico répond que c'est un achat soumis aux pratiques pédagogiques des enseignants. Mme Poullenot précise que, si les licences sont comprises dans l'achat des manuels, elles ne sont valables qu'un an.

M. Del Medico précise que l'inégal accès au numérique des familles est un frein à la diffusion de ces pratiques et que l'extension numérique peut s'acheter d'une année sur l'autre. Le jour où nous penserons que les équipements sont suffisants pour travailler dans ce sens il sera alors toujours temps d'acheter l'extension numérique.

M. Bedreddine revient sur la réalité du taux d'équipement informatique en Seine Saint Denis, mais insiste sur le fait qu'il ne suffit pas d'avoir un équipement informatique pour en faire un usage raisonné. C'est pourquoi le choix du département a porté sur le plan Ambition Réussite pour le numérique scolaire.

## 2. Tarif de la demi-pension

Présentation pour information des tarifs de la demi-pension pour l'exercice 2017 :

- Tarif élèves :
  - 4 € pour le prix du repas au forfait ;
  - 4.40 € pour le prix du repas exceptionnel.
- Tarif commensaux :
  - Tarif 1 : indice majoré inférieur ou égal à 360 : 2.35 € ;
  - Tarif 2 : indice majoré compris entre 361 et 390 : 2.67 € ;
  - Tarif 3 : indice majoré compris entre 391 et 445 : 3.53 € ;
  - Tarif 4 : indice majoré supérieur à 446 : 5.78 € ;
  - Tarif extérieur : 7.48 €.

## 3. Budget prévisionnel de l'exercice 2017

Présentation par M. Del Medico du rapport du chef d'établissement :

Présentation du collège : effectif en légère baisse (585 élèves) qui s'explique par les effets de la sectorisation communale.

Politique de l'établissement : budget construit en s'attachant à répondre aux 3 problématiques que sont la réussite des élèves, la prise en charge de l'environnement et l'ouverture culturelle.



La DGF est en baisse globale par rapport à l'année 2016 (-26,4%).

M. DEL MEDICO explique que cette baisse est liée aux économies attendues suite à la prise en charge des factures de téléphonie par le département et surtout à l'analyse du fond de roulement, supérieur au double du seuil recommandé par le conseil départemental (20% de la DGF). Il s'agit d'argent public qui n'a pas à « sommeiller » sur notre fond de roulement. La baisse de notre DGF est donc cohérente avec la politique affichée par le conseil départemental.

La DGF s'élève cette année à 65 961 €, contre 89 572 € l'an passé.

M. RIDEAU fait remarquer que sous couvert d'une bonne gestion des fonds publics, le conseil départemental conduit ici une véritable politique de rigueur budgétaire.

Le choix a été fait de calquer les crédits d'enseignement sur l'augmentation de 1,53 % des crédits pédagogiques, établie par le conseil départemental. La ligne budgétaire « Arts » a été tout particulièrement augmentée.

Est notée une maîtrise des dépenses liées à la location et à la maintenance des copieurs et à l'achat de papier (7700€).

La participation du collège aux sorties (600 €), projets (935 €) et séjours pédagogiques (8 310 €) est financée par prélèvement sur fonds de roulement.

Mme Aleyan demande si les achats en mobilier, dont le CDI aurait besoin, font partie intégrante des crédits pédagogiques, destinés au CDI. Mme Samson répond que c'est bien le cas. Néanmoins ces besoins en mobilier peuvent faire partie des demandes en dotation de mobilier annuelle du conseil départemental. En outre, ils peuvent être pris sur la ligne « divers services » prévue pour répondre aux projets ponctuels et aux besoins exceptionnels.

M. Vit soumet l'idée d'utiliser l'outil BOUQ'LIB, pour pallier la difficulté à acheter des séries de livres par l'équipe de lettres. M. VIT demande à M. Del Medico de revenir sur les mécanismes de fonctionnement du budget d'un EPLE et déplore le déséquilibre entre le service AP et ALO. M. Del Medico explique qu'il est parfaitement « normal » que les charges liées à la viabilisation occupent une part importante du budget d'un établissement. Il s'agit bien d'une dotation de fonctionnement. Concernant la pédagogie, le budget alloué par le département a vocation à prendre en compte que la participation fonctionnelle des activités pédagogiques.

Mme Tanqueray reformule le propos en qualifiant de « frais fixes » les dépenses en ALO, expliquant le déséquilibre avec le service AP.

*19h15, départ de M. BEDREDDINE : 18 membres présents.*

M. Royet fait remarquer que l'ambition éducative ne doit pas se faire au détriment des priorités budgétaires.



Mme Samson répond qu'il ne faut pas entrer dans un comparatif, mais privilégier ce qui est apporté en plus par l'établissement en AP, par rapport à la DGF. C'est à ce niveau que se marquent les véritables choix budgétaires.

Une ligne budgétaire CESC est créée en Vie de l'élève, à la place des lignes budgétaires « vie scolaire » et « développement durable », anciennement en AP.

Si la DGF finance exclusivement le service ALO, elle ne le fait pas dans sa totalité. Un prélèvement sur fonds de roulement de 3 550,05 € est également nécessaire.

Les crédits attribués par la DGF à la classe Ulis sont calculés pour 13 élèves. L'établissement les a recalculés sur la base de 14 élèves. C'est là encore un choix assumé de l'établissement qui va ainsi au-delà de la préconisation initiale. La différence est prélevée sur le fonds de roulement.

Mme Vetter s'étonne de la différence de budget entre l'EPS et d'autres matières. M. Del Medico explique que l'usure annuelle du matériel rend nécessaire cette dotation élevée, qui répond par ailleurs aux préconisations ministérielles.

M. Vit précise qu'il a eu connaissance des situations des dépenses engagées 2015 et 2016 et demande si les professeurs ont cette visibilité. Mme Samson répond par l'affirmative.

M. Rideau fait remarquer que la faiblesse de la dotation n'est pas acceptable. Il fait valoir que le collège ne pourrait pas fonctionner s'il devait s'appuyer sur cette seule dotation. Il explique que compte tenu de cette faiblesse, les représentants des enseignants envisagent de s'abstenir lors du vote du budget, même s'ils sont en accord avec la répartition présentée. Une motion est jointe à ce titre.

Mme Samson répond qu'elle a fait valoir auprès de Mme Demaison que la réfaction calculée par le conseil départemental (39 000 €) ne permet pas de répondre au projet d'établissement et de financer la part accompagnateur des séjours pédagogiques. Un prélèvement de fonds de roulement supplémentaire de 8 618.95 " est en effet nécessaire.

Mme Demaison a alors fait savoir que toute difficulté de fonctionnement en cours d'exercice pouvait être remontée, en prévision d'une dotation complémentaire éventuelle.

M. Del Medico explique que le vote ne porte pas sur le montant de la DGF, mais sur la répartition de cette dotation.

M. Rideau présente une motion.

#### Vote du budget prévisionnel pour l'exercice 2017 :

- Contre : 0 ;
- Abstention : 13 ;
- Pour : 5.

### **Adoption du budget prévisionnel de l'exercice 2017**



## II – Affaires pédagogiques

### 1. Contrat d'objectifs

M. Del Medico explique la démarche du contrat d'objectifs. Il développe ensuite le propos en revenant sur les actions choisies, les moyens mis en œuvre pour y parvenir, les indicateurs retenus pour évaluer les actions, ainsi que les états actuels et les résultats attendus.

#### 3 objectifs ont été retenus :

- Donner de l'ambition à tous les élèves et permettre la réussite de chacun ;
- Donner du sens et de la cohérence aux parcours scolaires ;
- Agir sur le climat scolaire.

*20h30, départ de Mme CIMMARUSTI : 16 membres présents.*

M. Royet soulève la question de la place des parents dans la méthode de définition des objectifs du contrat.

#### Vote du contrat d'objectifs :

- Contre : 0 ;
- Abstention : 3 ;
- Pour : 14.

### **Adoption du contrat d'objectifs de l'établissement**

## III - Points divers

### 1. Information PPMS « intrusion – attentat »

M. Del Medico présente l'objectif du prochain exercice PPMS : mettre les élèves et les personnels en situation d'urgence à l'aide d'un scénario type, commun à l'académie, afin de contribuer à l'acquisition de réflexes.

Il explique par la suite le protocole et les consignes à tenir lors de l'exercice, prévu le 13 décembre prochain entre 9h et 10h.

### 2. Chèque réussite à l'entrée en 6<sup>ème</sup>

Les représentants des parents d'élèves demandent des précisions sur les chèques réussite. M. Del Medico explique que 81% des parents ont pu en bénéficier à la rentrée scolaire. C'est un résultat satisfaisant aux yeux de la collectivité territoriale en charge du dossier. C'est également le signe que outils de communication mis en place par l'établissement pour faire connaître ce dispositif ont bien fonctionné.



Les représentants des parents d'élèves remercient M. Del Medico pour la rapidité de la réponse qu'il a pu leur apporter.

### 3. Projet de fermeture du CIO de Montreuil.

Les représentants des personnels enseignants déplorent la fermeture envisagée du CIO de Montreuil. Le rectorat a en effet présenté un avant-projet qui verrait disparaître le CIO de Montreuil au profit de celui Noisy-le-Sec. Cette annonce inquiète les enseignants et les représentants des parents d'élèves quant aux conditions d'accès aux informations nécessaires à une bonne orientation notamment pour les élèves les plus en difficultés.

Une motion est jointe à ce titre.

*21h10 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*